

Image not found or type unknown



Déduction pour Frais d'Obsèques

Par **patachon83**, le **02/03/2015** à **14:57**

En l'absence d'actif successoral un héritier (enfant) peut-il déduire les frais d'obsèques sur son revenu d'impôt. Et ensuite la limite de la déduction.

Cordialement